



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Présentation du Service	5
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1)	6
1.5.	Nombre d'abonnés.....	6
1.6.	Eaux brutes.....	7
1.6.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.6.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.7.	Eaux traitées	8
1.7.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours	8
1.7.2.	Production (V1)	8
1.7.3.	Achats d'eaux traitées (V2)	8
1.7.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice (V7-V3)	8
1.7.5.	Autres volumes (V8-V9)	9
1.7.6.	Volume consommé autorisé ($V6=V7+V8+V9$)	9
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	18
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	18
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	18
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	19
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	19
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Branchements en plomb	21

4.2. Montants financiers.....	21
4.3. État de la dette du service	21
4.4. Amortissements	21
4.5. Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	22
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	23
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	23
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**
- Compétences liées au service :



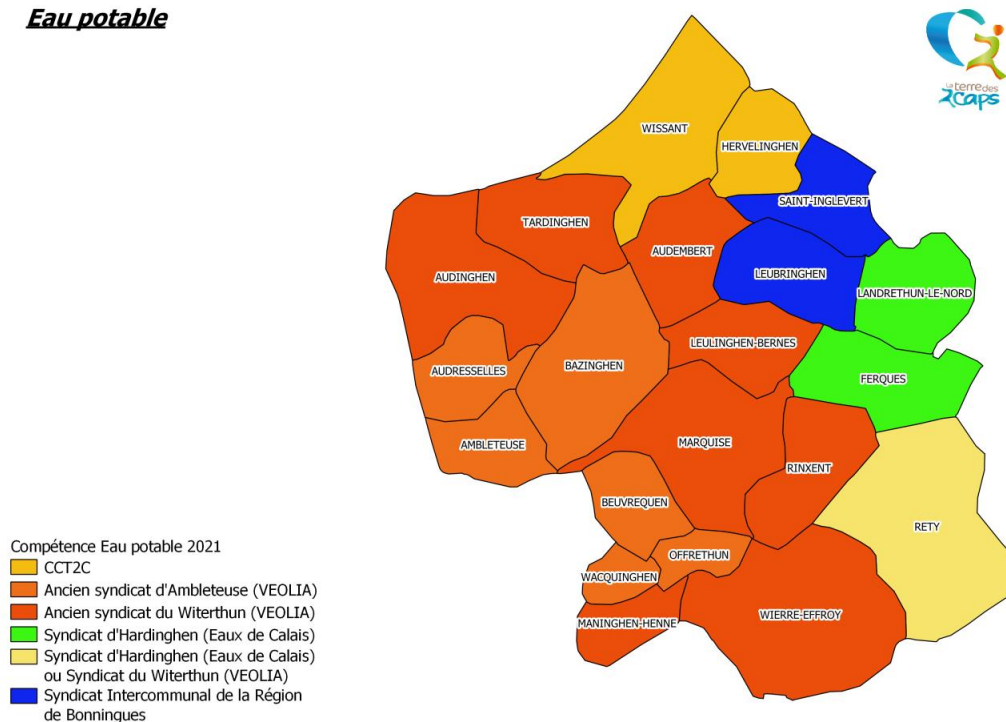
	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> par chlore gazeaux	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> en cuve semi-enterrée	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

WISSANT et HERVELINGHEN

Eau potable



- Existence d'une CCSP (commission consultative des services publics locaux) Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie (qui regroupe la production, le traitement, l'adduction, le stockage et la distribution d'eau potable)**

régie avec prestataire de service (pour les travaux)

régie intéressée

gérance

délégation de service public : affermage

délégation de service public : concession

1.3. Présentation du Service

Service Régie :

Le Service EAU de la Régie Communautaire permet de réaliser des interventions rapides et s'engage à mettre en œuvre un service de qualité.

Les prestations garanties sont les suivantes :

- ✓ Un contrôle régulier de l'eau avec de nombreuses analyses de la qualité sur le réseau public, analyses effectuées par les services du ministère de la santé (ARS) dont les résultats officiels sont tenus à la disposition des abonnés,
- ✓ Un accueil téléphonique au 03 21 87 57 57 pour effectuer toutes les démarches et répondre à toutes les questions concernant le service de l'eau,
- ✓ Une réponse écrite aux courriers (ou mails), qu'il s'agisse de questions sur la qualité de l'eau ou sur tout type de démarche.
- ✓ Une étude et une réalisation rapide pour l'installation d'un nouveau branchement d'eau potable ou d'un autre projet d'alimentation en eau potable (ex : lotissement, etc..) avec :
 - envoi du devis sous 15 jours après réception de votre demande (après rendez-vous d'étude des lieux, si nécessaire),
 - Réalisation des travaux après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives (DICT, permission de voirie, etc...).
 - Une mise en service rapide.

Service d'Astreinte :

La CCT2C dispose d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 (03.21.87.57.57) assuré par les agents de la régie. Il existe également une assistance technique pour répondre aux urgences techniques avec un délai garanti d'intervention d'un technicien entre 2 et 4 heures en cas d'urgence

NOMBRE D'INTERVENTIONS RECENSEES EN 2022 POUR FUITES AU COMPTEUR ET AUTRES RECLAMATIONS TECHNIQUES DE L'ABONNE : 5 interventions (hors interventions astreintes / hors appel pour demande administrative)

Service à la Clientèle :

Un accueil clientèle est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. L'accueil téléphonique est quant à lui disponible de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Le site internet www.terredes2caps.fr permet lui aussi de renseigner et diriger les abonnés pour mieux répondre à leurs attentes.

Service Facturation :

2 factures sont envoyées aux abonnés. (1 facture de consommation estimée au 1^{er} semestre + 1 facture de consommation réelle au 2nd semestre).

Les factures d'eau sont établies par la CCT2C et adressées aux abonnés par le biais du Trésor Public de BOULOGNE SUR MER.

Le service de prélèvement automatique est proposé pour l'ensemble des abonnés de la Régie.

1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 2 841 habitants au 31/12/22 (INSEE 2019).

<u>INSEE 2019</u>	<u>COMMUNE EAU POTABLE</u>	<u>RURALITE</u>	<u>Nombre d'habitants</u>
62899	WISSANT	RURALE	2 517
62179	HERVELINGHEN		324
TOTAL =			2 841 habitants

<u>Moyenne habitant/commune</u>		<u>Communes rurales</u>	<u>Communes urbaines</u>
<u>2 841</u>	<u>hab/commune rurale</u>	<u>100 %</u>	<u>0 %</u>
<u>0</u>	<u>hab/commune urbaine</u>	<u>100 %</u>	<u>0 %</u>

1.5. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 332 abonnés au 31/12/22 (1 327 au 31/12/21).

<u>Commune</u>	<u>Nombre total d'abonnés 31/12/21</u>	<u>Nombre total d'abonnés 31/12/22</u>	<u>Variation en %</u>
WISSANT	1 191	1 193	0.16 %
HERVELINGHEN	136	139	2.20 %
Total	<u>1 327</u>	<u>1 332</u>	<u>0.38 %</u>

1.6. Eaux brutes

1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 2 204 181 m³ (Volume 1 – Production) pour l'exercice 2021 (2 188 713 m³ pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 (en m ³)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 (en m ³)	Variation en %
Captage de St Pô	Captage – eaux souterraines	2 pompes de 60 m ³ /h 478 m ³ /j moyen (fonctionnt pdt 8h moy/j)	149 669	164 145	+9.67 %
Total =			149 669	164 145	+9.67%

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

STATION DE REPRISE OU SURPRESSEURS	COMMUNES - ADRESSE - TYPE	TYPE	DEBIT DES POMPES
STATION DE REPRISE	WISSANT – Hameau de Sombre	2 pompes de reprise vers le réservoir de HERVELINGHEN	10 et 8 m ³ /h

OUVRAGES	CAPACITE
Réservoir semi enterré du WRIMETZ	600 m ³ (3x200m ³)
Réservoir semi enterré du CIMETIERE	500 m ³
Réservoir semi enterré d'HERVELINGHEN	120 m ³ (2x60m ³)

1.6.2. Achats d'eaux brutes

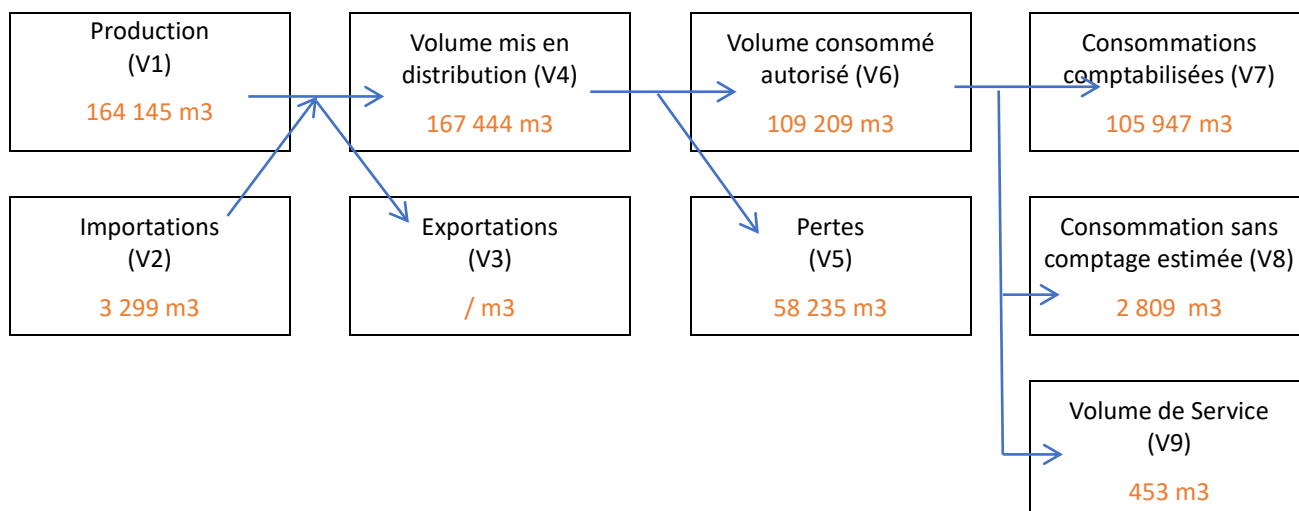
Néant

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
/	/	/	/
Total	/	/	/

1.7. Eaux traitées

1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours



NB : La valeur V5 élevée est due à une fuite sur réseau estimée à 15 000 m³. La canalisation a été réparée le 30 mars 2022.

1.7.2. Production (V1)

Le service compte 1 station de traitement pour une production de 164 145 m³

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Captage de St Pô	Chlore gazeux – injection dans la bêche de pompage

1.7.3. Achats d'eaux traitées (V2)

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 (en m ³)	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
SIRB	3 468	3 299	- 4.87 %	/
Total d'eaux traitées achetées (V2)	/		/	

1.7.4. Volumes vendus au cours de l'exercice (V7-V3)

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	107 089 (voir tableau ci-dessous)	105 947 (voir tableau ci-dessous)	-1.06 %

Abonnés non domestiques	/	/	/
Total vendu aux abonnés (V₇)	107 089	105 947	-1.06 %
Service de ⁽²⁾	/	/	/
Total exporté vers d'autres services (V₃)	/	/	/

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commune	Consommation 2021 par commune (m3)	Consommation 2022 par commune (m3)	Evolution 2020/2021 (en %)
WISSANT	Non évalué	Evaluation pour 2023	
HERVELINGHEN	Non évalué	Evaluation pour 2023	
Total			

1.7.5. Autres volumes (V8-V9)

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 933	2 809	+45 %
Volume de service (V9)	1 220	453	- 62 %

NB: Dans le contexte sécheresse les opérations de Service ont été limitées.

1.7.6. Volume consommé autorisé (V6=V7+V8+V9)

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	110 242	109 209	- 0,93%

1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 29.434 kilomètres au 31/12/2022 (contre 29.379 km au 2021).

Commune	Linéaire réseau AEP par commune en ml (hors branchement)
WISSANT	24 171
HERVELINGHEN	5 263
Total	29 434

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service (contrat d'abonnement) : 96.70 € au 01/01/2022

		Exercice 2021	Exercice 2022
Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur WISSANT	96.70 €	96.70 €
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur HERVELINGHEN	101.00 €	96.70 €
	Abonnement DN 20	140.70 €	140.70 €
	Abonnement DN 30	220.48 €	220.48 €
	Abonnement DN 40	325.32 €	325.32 €
	Abonnement DN 50	492.38 €	492.38 €
	Abonnement DN 60	738.60 €	738.60 €
	Abonnement par logement collectif	72.60 €	72.60 €
Abonnement par emplacement camping	24.24 €	24.24 €	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation eau potable WISSANT	0.95 €/m ³	0.95 €/m³
	Consommation eau potable HERVELINGHEN	1,54030 €/m ³	0.95 €/m³
Autre : Contrat de ressource		/	/
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ Y compris location du compteur	/	/
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à [.....]m ³	/	/
	Tranche 2 : [.....] à [.....]m ³	/	/
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	5.5 %	5.5 %
Redevances	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.05798 €/m ³	0.05798 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.35 €/m ³	0.35 €/m³

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

(3) Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence avec compteur DN 15 selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Exercice 2021 WISSANT	Exercice 2021 HERVELINGHEN	Exercice 2022	Variation en %
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle (hors TVA)	96.70 €	101.00 €	96.70 €	0 %
Part proportionnelle (hors TVA)	114.00 €	184.84 €	114.00 €	0 %
Contrat de ressource (hors TVA)	/	/	/	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	210.70 €	285.84 €	210.70 €	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe annuelle	/	/	/	/
Part proportionnelle	/	/	/	/
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	/	/	/	/
Taxes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)	6.96 €	6.96 €	6.96 €	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42.00 €	42.00 €	42.00 €	0 %
Autre :	/	/	/	/
VNF Prélèvement :	/	/	/	/
Montant HT des taxes et redevances pour 120 m ³	48.96 €	48.96 €	48.96 €	0 %
TOTAL HT	259.66 €	334.80 €	250.66 €	0 %
TVA TOTAL FACTURE si service assujetti (5,5 %)	14.28 €	18.41 €	14.28 €	0 %
TOTAL TTC	273.94 €	353.21 €	273.94 €	0 %
Prix TTC au m³ abonnement et taxes compris	2.28 €	2.94 €	2.28 €	0 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- Annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 105 947 m³ (107 089 m³ en 2021).

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	269 920 €	263 767	-2,27 %
<i>dont abonnements</i>	/	/	
Recette de vente d'eau en gros	0 €	/	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	/	/	
Total recettes de vente d'eau	269 920 €	263 767	-2,27 %
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes arrivée abonné			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 263 767 € (263 920€ au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2022
Paramètres Microbiologie	21	0	18	0
Paramètres physico-chimiques	18	9	18	6

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{Nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2021	Taux de conformité Exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	50 % *	66 % *

NB : Les analyses non conformes révèlent des dépassements de seuil réglementaire concernant :

- les nitrates
- les perchlorates
- les chloridazone-desphényl
- les chloridazone-méthyl-desphényl

Les dépassements en nitrate sont conséquents aux périodes de fortes précipitations hivernales et printanières. Ils sont constatés de manière régulière chaque année. Une étude de définition de l'aire d'alimentation de captage de Strouanne sera lancée en 2022 afin de caractériser la problématique et permettre d'identifier les solutions à mettre en œuvre pour pallier ce problème de dépassement des limites de qualités réglementaires lié aux nitrates.

Une seule recherche de Perchlorate est programmée chaque année. Celles-ci s'avèrent positives depuis plusieurs années. Il est fort probable que ce seuil soit dépassé de manière permanente. Pour en expliquer l'origine, il est rappelé que les perchlorates ont été utilisés de manière massive dans le cadre de la fabrication d'armes de guerre au cours de la seconde guerre mondiale.

* Consécutivement à des faiblesses identifiées dans les protocoles d'analyse toxicologique des métabolites chloridazone-desphényl et chloridazone-méthyl-desphényl, le ministère de la santé a publié le 15 juin 2022 une

instruction déterminant une valeur sanitaire transitoire de 3µg/l.

L'ARS a par conséquent établi une « limite de qualité » dans le but d'alerter et d'appliquer le principe de précaution vis-à-vis de ces 2 métabolites. Les communes distribuées par le Service font partie des 2200 concernées en France par des taux compris entre 0.1 et 2 µg/l, mais pour lesquelles l'eau n'est pas forcément impropre à la consommation.

En conséquence la Terre des 2 Caps a instauré des mesures restrictives, en informant la population que l'eau distribuée ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et nourrissons de moins de 6 mois. Ces informations sont transmises chaque année via le document info-facture joint aux factures d'eau.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an.

Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2021	Exercice 2022
PARTIE A : Plan des réseaux (15 points)			
10	VP. 236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
5	VP. 237 – Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
PARTIE B : Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 5	VP. 238 – Existence d'un inventaire des réseaux VP. 239 - Existence d'un inventaire des réseaux et des informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) sur au moins 50% du réseau	5	5
+ 5	VP. 239 – Points attribués pour 10% supplémentaires du linéaire de réseaux renseignés (80 %)	3	3
+ 5	VP. 240 – Procédure de mise à jour du plan complétée en intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5	5
+ 15	VP. 241 – L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (70 %)	12	12
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)			
+ 10	VP. 242 – Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie,)	10	10
+ 10	VP. 243 – Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
+ 10	VP. 244 - Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	0	0
+ 10	VP. 245 – Identification pour chaque branchement des caractéristiques des compteurs et de la date de pose	10	10

+ 10	VP. 246 - Identification des secteurs de recherche de fuite, et des dates et natures des réparations réalisées	10	10
+ 10	VP. 247 - Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
+ 10	VP. 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0
+ 5	VP. 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire du réseau.	0	0
TOTAL INDICATEUR P 103.2B		90	90

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2022 est de 90 (90 en 2021).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement de réseau} = \frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{Ratio Volume vendu sur volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4} \times 100$$

A titre indicatif, l'indice linéaire de consommation vaut :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{V6 + V3}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2022 =

$$\star \text{ Rendement de réseau} = \frac{(109\ 209 + 0)}{(164\ 145 + 3\ 299)} \times 100 = 65.22 \%$$

$$\star \text{ Ratio volume vendu sur volume mis en distribution} = \frac{105\ 947}{167\ 444} \times 100 = 63.27 \% \text{ (rendement primaire)}$$

(109 209 + 0)

$$\star \text{ Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{-----}}{(365 \times 29)} = 10.17 \text{ m}^3/\text{jour}/\text{km}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau en %	73.92	65.22
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	71.31	63.27
Indice linéaire de consommation (m ³ /jour/km)	10.56	10.31

NB : Une fuite estimée à 15 000 m³ localisée rue Raspail à Wissant est à l'origine du faible rendement de 2022. Cette fuite n'est pas ressortie en surface et a été découverte au bout de 3 mois.

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2022 =

(167 444 – 105 947)

$$\star \text{ Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{-----}}{(365 \times 29)} = 5.72 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

(Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés était de 3.46 m³/j/km).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2022 =

(167 444 – 109 209)

$$\star \text{ Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{\text{-----}}{(365 \times 29)} = 5.42 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

(Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes était de 3.31 m³/j/km).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018 (L _{N-4})	2019 (L _{N-3})	2020 (L _{N-2})	2021 (L _{N-1})	2022 (L _N)
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0.326	0.145

Au cours des 5 dernières années, 0.471 km de réseaux ont été renouvelés.

$$\text{Taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte (km)}}$$

Pour 2022 =

★ **Taux de renouvellement des réseaux =** $\frac{(0.326+0.145)}{(5 \times 29)} = 0.32 \%$
sur les 5 dernières années

(Pour l'année 2021, le taux de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années était de 0.22 %).

Commune	Adresse	Type travaux	Diamètre	Nature	Linéaire (ml)
WISSANT	Rue du Professeur Leloir	Renouvellement	125	PEHD	110
	Rue Alphonse Daudet	Extension	125	PEHD	55
WISSANT	Hameau de Sombre (Alimentation poste de reprise) (Distribution Hervelinghen)	Renouvellement	110	PEHD	35
TOTAL RENOUVELLEMENT / RENFORCEMENT (en m) =					145
TOTAL EXTENSION (en m) =					55

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 % (80 % en 2021).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées} = \frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$$

Pour 2022 =

Pour l'année 2022, 10 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de :

$$\star \text{ Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées} = \frac{4}{1\ 332} \times 1000 = 3$$

(Pour l'année 2021, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées était de 3.01).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{nombre total d'ouverture de branchements}} \times 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 100 % (100 % en 2021).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du

service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	0	0
Epargne brute annuelle en €	125 748 €	96 131 €
Durée d'extinction de la dette en années		

$$\text{Durée d'extinction de la dette de la collectivité} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/[N] est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffres d'affaires TTC (hors Travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	6 018 €	26 618 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	257 924 €	274 985 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	2,30 %	9,60 %

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau est de 9,60 % (2,30 % en 2021).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites - de toute nature - relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [] Oui [X] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : [VP003].

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : [VP152].

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre d'Abonnés du Service}} \times 1000$$

Pour l'année [N], le taux de réclamations est de [P151.1] pour 1000 abonnés ([P151.1]N-1 en [N-1]).

Indicateur non-calculé

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

Cet indicateur est en cours de calcul.

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	1 327	<u>1 332</u>
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	6	5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Inconnu	inconnu
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	Inconnu	inconnu
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	Inconnu	inconnu

4.2. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	150 625 €	227 208 €
Montants des subventions en €	39 452 €	49 300 €
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

4.3. État de la dette du service

Sans objet

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre 2019 (montant restant dû en €)	/	/
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	/
	en intérêts	/

4.4. Amortissements

Sans objet

4.5. Présentation des projets en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Définition de l'Aire d'alimentation du Captage de Strouanne	60 000 €	
Etude de déploiement d'un système de Télé-relève pour la relève des compteurs	28 500 €	
Définition d'un programme de renouvellement des compteurs et équipement de module de transmission.	58 200 €	
Installation de compteur de sectorisation	40 000 €	
Acquisition d'un outil de gestion des DT /DICT	5 600 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € (H.T.)
<u>TRAVAUX SUR RESEAUX</u>		
Déplacement et renouvellement de 160m de canalisation rue de la Belle Etoile (entre rue des Pêcheurs et rue des Mouettes)	<u>2023</u>	<u>60 000 €</u>
Renouvellement de 420m de canalisation rue Louise Ball Demont à Wissant	<u>2024</u>	<u>150 000 €</u>
<u>TRAVAUX SUR BRANCHEMENTS</u>		
Remplacement des branchements plombs	<u>2023</u>	<u>30 000 €</u>
Remplacement des branchements plombs rue Louise Ball Demont à Wissant.	<u>2024</u>	<u>50 000 €</u>
<u>TRAVAUX SUR OUVRAGES</u>		
	<u>2023</u>	<u>€</u>

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demande d'abandon de créances.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
<i>Sans objet</i>	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 830 hab	<u>2 841 hab</u>
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2.28 € pour Wissant 3.44 € pour Hervelinghen	<u>2.28 € pour Wissant et Hervelinghen</u>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Non concerné	<u>Non concerné</u>
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	<u>100 %</u>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	50 %	<u>66 %</u>
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	<u>90</u>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73.92 %	<u>65.22 %</u>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3.45 m ³ /j/km	<u>5.83 m3/j/km</u>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3.72 m ³ /j/km	<u>5.50 m3/j/km</u>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les 5 dernières années	0.22 %	<u>0.32 %</u>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	<u>80 %</u>
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Non concerné	<u>Non concerné</u>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3.01	<u>3</u>
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Non concerné	<u>Non concerné</u>
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Non concerné	<u>Non concerné</u>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Non concerné	<u>Non concerné</u>
P155.1	Taux de réclamations	Non concerné	<u>Non-calculé</u>

